

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_06 ACTIONS DE COMMUNICATION 2026

Date de la convocation
20/01/2026

Le 27 janvier 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P BRUGERE			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X		X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X		x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S SAVIGNAC	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	2	3		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



CODE PROJET : 8201 – 8202 -8203 – 8204 - 8205

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et
des acteurs du territoire**

Contrat de Parc 2023-2026 (PA 2023)

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Considérant

- La stratégie de communication établie en 2019

Contexte :

Les actions de communication 2026 s'inscrivent dans la stratégie de communication du Parc qui se traduit en 5 axes :

- Les outils fondamentaux
- Susciter la fierté des habitants
- Susciter l'appropriation
- Susciter le faire ensemble
- Attirer collectivement

Description du projet :

Parmi les actions prévues, certaines impliquent l'intervention d'un prestataire extérieur, il s'agit de :

Actions	Montant prévisionnel TTC
Document de présentation PNR (général, d'ordre institutionnel), frais d'impression	2 000 €
Fabrication d'objets promotionnels (offerts ou en vente à la Maison du Parc)	3 000 €
Commande photos	3 000 €
Sets de table, frais d'impression	6 000 €
Organisation d'un concours photos (lots)	400 €
Edition du rapport d'activités, frais d'impression	2 000 €
Renouvellement de panneaux d'entrée de bourg	4 500 €

Trois numéros du journal du Parc seront réalisés cette année : en février, puis en juin et octobre. Les dépenses liées ont fait l'objet d'une consultation marché fin 2024.

D'autres actions de communication générale réalisées en interne seront initiées ou reconduites, telles que :

Mise à jour et promotion régulière du site internet. Animation des réseaux sociaux : 2 à 3 posts par semaine en moyenne pour informer le public des animations, leur faire partager des photos, valoriser les actions Parc. Newsletter grand public. L'Echo du Parc, la lettre d'information aux élus délégués, aux maires et Présidents des communautés de communes. Diffusée tous les deux mois, cette lettre d'information revient sur les actualités et les actions phares du Parc.
--

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver et valider les actions de communication générale pour 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- d'approuver et valider les actions de communication générale pour 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	3	4	8		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	15	21		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le
Et qu'elle a été affichée le



Office du PNR de Millevaches
7 route du busson
13290 MILLEVACHES
0555969700